

## **MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

**05 décembre 2022**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures:

Sont présents : le maire, Gérard Litalien et les conseillères suivantes : Johanne Horth, Laurette Grenier et Nancy Huard.

Sont absentes : France Grenier, Sylvie Lecourtois et Georges Chapados

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2022-226**

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 07 novembre 2022 et de la réunion extraordinaire du 21 novembre 2022
4. Approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Dossiers des élus
7. Demande de don
8. Avis motion et présentation d'un projet de règlement concernant le budget
9. Calendrier des séances ordinaires
10. Résolution MADA
11. Protocole d'entente Réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs
12. Résolution paiement (entente enjeux animalier)
13. Résolution paiement voirie
14. Rencontre programme d'aide à la voirie locale
15. Vente pour taxes
16. Voirie ()
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

**2022-227**

### **PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022 et la réunion extraordinaire du 21 novembre 2022 soient adoptés tel que rédigés.

**2022-228**

### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le certificat numéro 12-2022 au montant de 27 060.74\$ et prélèvement au montant de 2 054.49\$ et certificat numéro 12A-2022 au montant de 19 325.01\$ et certificat numéro 12B-2022 au montant de 277.45\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Que le conseil autorise les paiements suivants FQM au montant de 341.48 et la Municipalité de Hope Town au montant de 202.97\$

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

2022-229

### **TÉLÉPHONE TÉLUS**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil a décidé d'enlever deux lignes téléphoniques IP au bureau municipal.

2022-230

### **TPV**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil décide d'enlever deux (2) TPV soit celui du Camping Municipal et de la Place du Quai

2022-231

### **PG-SOLUTION-AURORA-PAIE**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte l'offre de service de PG solution pour que le service de paie PG migre vers Aurora au coût de 3750. \$ .

2022-232

### **POSTE CANADA**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que Céline Roussy soit autorisée à prendre le courrier, les colis et à signer pour la municipalité pour tous les effets à Poste Canada.

2022-233

### **CHAMBRE DE COMMERCE**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil adhère à la Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs pour l'année 2023 au montant de 137.97\$

La directrice est autorisée à émettre ce chèque

2022-234

### **MUNICIPALITÉ ALLIÉE-CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillères que la Municipalité adopte la Proclamation contre la violence conjugale.

**2022-235**

**CAMPAGNE CONTRE LE RADON**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que la Municipalité adhère à la campagne Provinciale Villes et Municipalités Contre le Radon 2022-2023

**2022-236**

**DON**

Il est proposé par la conseillères Johanne Horth et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les dons suivants :

Guignolée 1\$/habitant : 340.00\$

École la Source : 138.75\$

Polyvalente de Paspébiac : 74.00\$

Que la directrice est autorisée à émettre ces chèques.

**2022-237**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR LE BUDGET**

Je, soussigné, Nancy Huard, conseillère, donne avis qu'à la séance extraordinaire du 15 décembre à 18h30 le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, adoptera le règlement numéro 273-2022 ayant pour objet d'établir le budget 2023, fixer le taux de la taxe foncière, les intérêts et les tarifs de la récupération et des ordures.

**2022-238**

**CALENDRIER DES SÉANCES**

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec (ou 319 de la loi les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurette Grenier, et résolu l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à **19h** :

**9 janvier**

**6 février**

**6 mars**

**3 avril**

**1 mai**

**5 juin**

**3 juillet**

**7 août**

**11 septembre**

**2 octobre**

**6 novembre**

**4 décembre**

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

2022-239

**AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET LA MISE SUR PIED  
DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi effectue actuellement une mise à jour de sa démarche MADA;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité, pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Johanne Horth dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la Municipalité procède à la création d'un comité de suivi en nommant les personnes suivantes ainsi que leur titre :

Madame Laurette Grenier, élue  
Madame Marie-Jeanne Francoeur, Aînée  
Madame Sylvie Chenard, citoyenne  
Madame Sylvia Lebrasseur, citoyenne

Lequel comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil de la MRC sur l'Évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

2022-240

**PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE  
DE LA BAIE-DES-CHALEURS ET LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil adopte le Protocole d'entente avec le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs et que Nancy Castilloux, directrice générale par intérim et Monsieur Gérard Litalien, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi le protocole d'entente.

2022-241

**PAIEMENT ENTENTE ANIMALIER**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité que la Municipalité paie la cotisation annuelle de l'entente enjeux animaliers au coût de 860.01\$ à la MRC Avignon;

Que la directrice générale est autorisée à émettre ce chèque

2022-242

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Laurette Grenier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi approuve les dépenses d'un montant de 5 682.97\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2022-243**

### **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la liste des immeubles qui pourraient être envoyés en vente le 20 janvier 2023 pour défaut de paiement de taxes.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

**2022-244**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Johanne Horth que la séance soit levée à 19h40.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

-----  
Maire

-----  
Directrice générale par intérim

